

## Conditions de l'offre Super Parrain de Vialis

Offre « Super Parrain » soumise à conditions et réservée aux clients particuliers titulaires d'un abonnement Télécoms résidant dans les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Sundhoffen, Turckheim, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc ainsi que sur les communes déployées en fibre optique par ROSACE ou OXYGENE ou les communes desservies par la Régie de Niederbronn-Reichshoffen (la Régie).

L'offre consiste, dans le cadre de l'offre parrainage (cf [Conditions de l'offre de parrainage de Vialis](#)), à récompenser le parrain qui aura, au cours de l'année civile (au 31.12 minuit), parrainé a minima ou plus 5 (cinq) filleuls, les logements de ces derniers devant être raccordés pour être comptabilisés. Dans le cas où, plusieurs parrains auraient atteint un nombre équivalent de filleuls, un tirage au sort sera alors réalisé parmi ces parrains pour déterminer le gagnant de l'offre Super Parrain.

Le gagnant sera informé par e-mail et/ou par téléphone. Il appartient au gagnant de toujours s'assurer que ses données personnelles (cf article 24 « Données personnelles » des [Conditions Générales de Vente](#)) transmises à Vialis dans le cadre de l'offre de parrainage (cf [Conditions de l'offre de parrainage de Vialis](#)) soient à jour.

Le gagnant doit toujours être client Vialis au moment où la désignation a lieu et à jour de ses paiements. Le gagnant s'engage pour une nouvelle période minimum d'un (1) an à compter de la date de la remise du gain.

Dans le cas où le gagnant refuserait son gain, un autre Super Parrain serait désigné selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

**Le gagnant se verra remettre un coffret cadeau « Formule Invitations Saveur » pour deux (2) personnes d'une valeur de 330 € TTC (trois cent trente euros). La composition de cette formule avec l'accord mets et vins, la disponibilité, la validité de ce coffret ainsi que les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site [etoiles-alsace.secretbox.fr/formule-invitations-saveur.html](http://etoiles-alsace.secretbox.fr/formule-invitations-saveur.html).** Le gain est non cessible et ne sera échangé contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière en espèces. Si le gagnant ne voulait pas ou ne pouvait pas prendre possession de son gain, il n'aurait droit à aucune compensation.

Vialis se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, le montant et / ou la nature du gain ou de proposer un lot de la même valeur. Vialis ne saurait être tenue responsable si le site Étoiles d'Alsace venait à supprimer ou modifier la composition de la formule, la disponibilité, la validité ainsi que les conditions d'utilisation. Vialis ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à réduire la durée de l'offre ou à la prolonger ou à la reporter ou à modifier les conditions de l'obtention du gain sans qu'une quelconque indemnité ou compensation ne soit exigibles par les parrains ou le gagnant.

En cas de besoin, des additifs ou des modifications aux présentes pourront éventuellement être apportées pendant le déroulement de l'année civile.

Le gagnant autorise Vialis à diffuser son nom et prénom et sa photo avec son gain sur les réseaux sociaux et éventuellement autres supports de publication. Cette autorisation est donnée pour une durée maximale de six (6) mois à compter de la remise du gain.

À l'issue de ce délai, les données et images déjà publiées ne seront pas supprimées des supports de publication de Vialis ou autres (sites Vialis, Facebook, Instagram, LinkedIn...).

Cette autorisation n'ouvre pas droit, au bénéfice du gagnant, à la moindre compensation de quelque type que ce soit, autre que le prix gagné. Le personnel de Vialis, de la Régie Intercommunale du Val d'Argent, de la Régie, les partenaires sont exclus de cette offre et ne peuvent de ce fait prétendre à être Super Parrain.

Pour toute information, contacter le département commercial Télécoms de Vialis au 03 89 24 60 40 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par mail [info@vialis.net](mailto:info@vialis.net).

Date de mise à jour : 02.02.2024